



Liberté pour Abdullah Öcalan

Un statut pour le Rojava – Kurdistan

Campagne internationale Liberté pour Öcalan, une solution
politique à la question kurde

Février 2026

Table des matières :

1. Introduction
2. Liberté pour Abdullah Öcalan, solution politique à la question kurde
3. Statut pour le Rojava - Kurdistan
4. Institutions internationales des droits humains : la responsabilité d'agir
5. Conclusion et revendications

Contact: ocalanvigil@gmail.com www.ocalanvigil.net

1. Introduction

Les sociétés, mouvements et acteurs politiques kurdes ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de la gouvernance démocratique, de la coexistence entre les peuples et des droits des femmes au Moyen-Orient, tout en se tenant à l'avant-garde de la lutte contre l'autoritarisme et l'État islamique (ISIS). Inspirés par la philosophie politique de M. Abdullah Öcalan, ces efforts ont donné naissance à certaines des initiatives démocratiques et dirigées par des femmes les plus transformatrices de la dernière décennie, notamment : la révolution du Rojava et l'établissement de l'Administration autonome démocratique du Nord et de l'Est de la Syrie (DAANES) depuis 2011, les soulèvements Jin Jiyar Azadi en Iran en 2023, ainsi que la poursuite actuelle de la paix à travers une résolution politique de la question kurde en Turquie à la suite de l'appel d'Öcalan pour une « Paix et une société démocratique » en février 2025.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant critique, où l'avenir des sociétés kurdes — et du Moyen-Orient dans son ensemble — est en jeu. D'un côté se trouvent la stabilité régionale, l'autogouvernance démocratique et la coexistence pacifique ; de l'autre, l'expansion des conflits régionaux et de l'extrémisme violent, avec des conséquences qui s'étendent bien au-delà du Moyen-Orient. Les Kurdes, dont la patrie se situe au cœur de la région et est divisée entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie, jouent un rôle central dans la détermination de cet avenir. Après plus d'un siècle de déni, d'assimilation forcée et de génocide, la résolution de la question kurde est au cœur de toute solution démocratique pour l'ensemble de la région. Les théories de la démocratie et de la liberté d'Abdullah Öcalan s'alignent étroitement sur les principes fondamentaux qui sous-tendent les institutions internationales des droits humains : gouvernance démocratique, État de droit, paix, solidarité et autodétermination.

Dans ce contexte, nous plaidons pour la liberté du leader du peuple kurde, Abdullah Öcalan, qui — malgré 27 ans d'emprisonnement sous un régime sévère d'isolement — demeure l'interlocuteur clé et le représentant légitime des aspirations kurdes à la paix et à la démocratie. Nous appelons à des garanties constitutionnelles pour l'identité kurde, la langue, l'éducation, l'autodéfense et l'autogouvernance démocratique, ainsi que pour les droits de tous les peuples de Syrie, en tant que garde-fous essentiels contre l'émergence de nouveaux régimes autoritaires jihadistes — en bref, un statut pour le Rojava-Kurdistan. Enfin, nous exhortons la communauté internationale à reconnaître la DAANES comme une étape nécessaire pour protéger les valeurs démocratiques et défendre les droits des peuples de la région.

2. Liberté pour Abdullah Öcalan, solution politique à la question kurde

Abdullah Öcalan est un dirigeant politique kurde considéré par des millions de Kurdes dans le monde comme leur représentant politique légitime. Peu avant le coup d'État militaire en Turquie de 1980, Öcalan quitta le pays le 19 juillet 1979 pour se rendre à Damas. Il est resté en Syrie jusqu'à son départ forcé le 9 octobre 1998, se consacrant à l'éducation politique, culturelle et philosophique des communautés kurdes. Par un engagement constant, il a acquis un large soutien parmi les Kurdes, mais aussi parmi les Arabes, les Arméniens et les Assyriens. Ces années ont posé les bases de la révolution du Rojava en 2011, fondée sur la libération des femmes, la durabilité écologique et la coexistence pacifique.

Une pression diplomatique et militaire intense — menée par les États-Unis et renforcée par les menaces de guerre de la Turquie contre Damas — a contraint Öcalan à quitter la Syrie en 1998. Il a été poursuivi à travers l'Europe par de multiples agences de renseignement notamment la CIA et le Mossad. Sous la pression de l'OTAN, des gouvernements successifs lui ont refusé l'asile. Après une longue errance à travers l'Europe, il a tenté de se rendre en Afrique du Sud. Le 15 février 1999, il a été capturé à Nairobi, au Kenya, et transféré en Turquie. Le 29 juin 1999, à l'issue d'un procès critiqué sur l'île d'Imralı, il a été condamné à mort. La CEDH a plus tard jugé que le procès n'était ni équitable ni impartial.¹

En 2002, la peine capitale a été abolie et la peine d'Öcalan a été commuée en « réclusion à perpétuité aggravée », sans possibilité de libération conditionnelle — équivalant de facto à un emprisonnement jusqu'à la mort. Abdullah Öcalan est depuis lors emprisonné, soumis à de longues périodes d'isolement total.

¹ ÖCALAN v. TURKEY <https://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-69022>

Öcalan puni pour avoir libéré les Kurdes

Les puissances mondiales visaient à instrumentaliser les Kurdes pour leurs propres intérêts. Mais un peuple éveillé politiquement ne se soumet pas, et Öcalan a été tenu responsable de ce refus. Il est devenu une épine dans le pied de ceux qui cherchaient à contrôler la question kurde. Comme lors du traité de Lausanne en 1923, les puissances occidentales ont cherché à utiliser les Kurdes comme outils. Churchill affirmait déjà en 1921 que les Kurdes devaient être laissés « blessés ». Le traité de Lausanne a divisé le Kurdistan entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Redéfinis officiellement comme Turcs, Arabes ou Perses, les Kurdes ont subi des politiques de déni et d'assimilation. Cela s'est traduit par un siècle de souffrances : génocide, campagne d'Anfal, torture, et déplacements massifs.

Décision de la CEDH Öcalan c. Turquie (2) et le « droit à l'espoir »

En 2014, la CEDH a jugé dans l'affaire Öcalan c. Turquie (n° 2) que la réclusion à perpétuité aggravée sans parole viole l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ces peines excluent toute libération pour les personnes condamnées pour terrorisme. La Cour a appelé la Turquie à modifier sa législation, reconnaissant un « droit à l'espoir ». Pour Öcalan, cela serait la première étape vers la fin de son isolement extrême imposé depuis plus de 25 ans. Cela marquerait aussi un progrès pour les milliers d'autres prisonniers politiques incarcérés sous le même régime.

Appel à la paix et à une société démocratique

Le 27 février 2025, Abdullah Öcalan a initié un processus pour la paix. Le mouvement kurde a appelé à un cessez-le-feu unilatéral toujours en vigueur. En mai, le PKK s'est dissous et, en juillet, les armes ont été brûlées. Les combattants se sont retirés de la partie turque du Kurdistan. Pour Öcalan, la paix est une conviction. Il a constamment appelé à la lutte par des moyens politiques et démocratiques. En tant qu'interlocuteur clé, il doit être libre de travailler pour une résolution politique.

3. Statut pour le Rojava – Kurdistan

Depuis 2011, au Rojava, les Kurdes et d'autres peuples ont bâti un système d'autogouvernance exemplaire de coexistence multiethnique et d'égalité des genres. Dans la lutte contre l'ISIS, les forces kurdes ont joué un rôle décisif au prix de dizaines de milliers de vies. La DAANES est la réalisation concrète de la vision d'Öcalan du fédéralisme démocratique.

À la suite de la chute du régime d'Assad fin 2024, un dialogue s'est ouvert avec le gouvernement de transition d'Al-Jolani visant un système démocratique pour tous. Cependant, après des réunions à Paris, des attaques contre les quartiers kurdes d'Alep ont commencé le 6 janvier. Ces assauts, menés par les autorités de transition en coordination avec la Turquie et des groupes jihadistes, ont dégénéré en nettoyage ethnique. Des rapports font état de crimes de guerre. Le génocide n'a été évité que par la mobilisation massive des Kurdes.

Malgré son isolement, Abdullah Öcalan a facilité le cessez-le-feu et l'accord d'intégration avec Damas via des communications écrites. Il a averti qu'un siècle de conflit prolongé pourrait suivre sans résolution par le dialogue. Il a souligné que si l'administration syrienne reconnaissait l'existence kurde, les FDS pourraient s'engager dans un processus politique. Il a aussi exhorté la Turquie à ne pas participer à l'élimination des Kurdes pour éviter de graves conséquences. Le 28 janvier, les FDS ont conclu un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement de transition. Toutefois, la situation reste fragile à cause des violations répétées des engagements par les autorités d'Al-Jolani. Le modèle politique kurde est aligné sur les valeurs de l'ONU et de l'UE. L'alternative salafiste représente une menace grave pour la sécurité régionale et européenne. Soutenir la DAANES est essentiel pour prévenir l'extrémisme.

4. Institutions internationales des droits humains : responsabilité d'agir

Le Conseil de l'Europe

En tant qu'institution dont la Turquie est membre, le Conseil de l'Europe a une responsabilité particulière. Dans l'affaire Öcalan (n° 2), il a fallu dix ans pour inscrire le non-respect de l'arrêt à l'ordre du jour. En septembre 2024, le Comité des Ministres a réitéré que la Turquie doit modifier ses lois pour le « droit à l'espoir ».² Le mécanisme impose un réexamen pour les condamnés à perpétuité

² OÇALAN v. Turkey (no 2) <https://hudoc.exec.coe.int/eng?i=004-37154>

aggravée.³ En septembre 2025, une résolution intérimaire a donné à la Turquie jusqu'en juin 2026 pour soumettre un plan d'action. Si la Turquie échoue, des mesures décisives devront suivre.

En 2026, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution soutenant les Kurdes en Syrie et exigeant un accès humanitaire sans entrave, notamment vers Kobanê.⁴ La responsabilité incombe aux États membres de traduire cela en actions, comme la reconnaissance politique de la DAANES et l'envoi d'observateurs.

Le paradigme d'Öcalan est conforme aux conventions de l'ONU et de la CEDH

Ses propositions pour une nation démocratique sont conformes à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la CEDH. La criminalisation de l'autodéfense kurde ne résiste pas à l'examen juridique. L'article 1(4) du Protocole additionnel I de l'ONU étend le conflit armé international aux luttes contre la domination coloniale ou les régimes racistes.⁵ Entre 2017 et 2020, la Cour de cassation de Belgique a jugé que le PKK ne pouvait être poursuivi pour terrorisme en Europe, qualifiant le conflit avec la Turquie de conflit armé.⁶

Libération des femmes et coexistence des peuples

Le dépassement du patriarcat par la libération des femmes (Jin Jiyan Azadi) est une réussite historique. La société kurde s'est libérée de ses entraves traditionnelles. La mesure d'une démocratie est le degré de liberté des femmes, principe qu'Öcalan place au-dessus de la libération du Kurdistan. Une autre réussite est le rejet du nationalisme. Cela a permis aux Kurdes de vivre avec les communautés installées délibérément dans leurs zones par des politiques coloniales passées. Les reconnaître comme voisins plutôt qu'adversaires a évité la guerre civile.

Si ces principes sont conformes aux droits humains universels, pourquoi Öcalan est-il détenu à Imrali depuis 1999 ?

5. Conclusion et revendications

La résolution politique de la question kurde est le premier pas essentiel. La liberté d'Öcalan — commençant par le « droit à l'espoir » — est une condition préalable à une paix durable en Turquie, Syrie et Iran. En Syrie, les garanties constitutionnelles et la reconnaissance de la DAANES sont des étapes concrètes. Les principes kurdes sont les mêmes que ceux du système international des droits humains. Les institutions internationales ont la responsabilité d'agir.

Exigences concernant la Turquie :

1. Le « droit à l'espoir » doit être mis en œuvre ; le Conseil de l'Europe doit faire pression pour l'application de l'arrêt de 2014.
2. Le leader kurde doit pouvoir jouer librement son rôle de représentant et d'interlocuteur principal dans les négociations.
3. Sa liberté est essentielle pour une Turquie démocratique et un Moyen-Orient stable.

Pour le Rojava – Kurdistan :

1. Ouverture de couloirs humanitaires permanents et garantis vers Kobanê.
2. Conditionner les partenariats avec la Syrie au respect des droits humains et du pluralisme.
3. Assurer la reconnaissance constitutionnelle de l'identité, de la langue et de l'autogouvernance kurde.
4. Soutien à la reconnaissance politique internationale de la DAANES au sein d'une Syrie démocratique.

³ CM/Notes/1507/H46-35 <https://search.coe.int/cm?i=09125948802613c7>

⁴ PACE Résolution 2642 (2026) <https://pace.coe.int/pdf/.../res.2642.pdf>

⁵ Article 1(4) Protocole additionnel I https://treaties.un.org/doc/source/docs/A_RES_2625-Eng.pdf

⁶ <https://www.ejiltalk.org/the-ihl-exclusion-clause.../>